



CAMEROON RADIO TELEVISION

COMMUNIQUE N° 00026 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/AH DU 16 FEB 2024
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE
COTATION N° 003/DC/CRTV/CIPM/2024 16 FEVRIER 2024 RELATIVE
A L'ACQUISITION DE TROIS STATIONS DE TRAVAIL A USAGE
TAMPON A LA CRTV, EXERCICE 2024.

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, la Demande de Cotation n° 003/DC/CRTV/CIPM/2024 du 16 février 2024 relative à l'acquisition de trois stations de travail à usage tampon à la CRTV, exercice 2024 est déclarée infructueuse.

Le Directeur Général,


Charles NDONGO

Ampliations :

- *ARMP* ;
- *Affichage* ;
- *Chrono*.